

Existe-il une politique de jeunesse en Algérie ?

Résumé

Le problème posé dans cet article est celui de la prise en charge de la jeunesse en Algérie. En dépit des nombreuses politiques initiées à ce jour dans ce sens, cette catégorie de la population est toujours en proie au sentiment d'injustice et de mal-vie. De ce fait, elle est en permanence tentée par l'exil. Une hypothèse explicative : ces interventions politiques ont échoué parce qu'elles sont partielles, ponctuelles et superficielles, n'agissant pas à la racine et sur l'ensemble des segments de la société (famille – école- emploi) et, par conséquent, laissant la voie libre à la culture de la débrouille, du passe droit et de l'informel.

Hocine MERAIHI

Faculté des Sciences Humaines
Et des Sciences Sociales
Université Mentouri
Constantine (Algérie)

ملخص

تطرح هذه المساهمة إشكالية التكفل بالشباب في الجزائر. هذه المعادلة (الشباب) و التي هي ليست حصرية على الجزائر أصبحت ذات حدة حيث أن الشباب لم يثبت وجوده كعنصر فاعل في المجتمع الجزائري على المستويين السياسي والاقتصادي. أفضت نتائج هذا الواقع إلى تداعيات سلوكية سلبية لدى الشباب وأهمها الهجرة الغير شرعية أو الحرقة. وتعرض أيضا هذه المساهمة المحاولات الرسمية لوضع أسس سياسة وطنية للتكفل بالشباب حيث لم تتمكن هذه المحاولات من تسجيل نتائج إيجابية بحكم عدم تواصلها وعدم تثمين التجارب التي قامت بها السلطات العمومية في هذا المجال.

Apparemment non si l'on se réfère à certains rapports, analyses et publications ou simplement en consultant l'actualité quotidienne sur les problèmes de la jeunesse algérienne. Problèmes de violences, de drogue, de déviations en tout genre et notamment, ce phénomène nouveau que l'on observe ces derniers temps en Algérie : la Harga (du verbe brûler en arabe). Cette action des Harraga consiste à traverser la mer méditerranée sur des embarcations de fortune et d'une manière clandestine par les côtes est et ouest vers l'Italie et l'Espagne. L'objectif de ces candidats à l'émigration clandestine étant de trouver, selon les aveux de certains jeunes qui échouent dans leur entreprise, une vie meilleure en Europe.

Il faudrait, cependant noter que ce phénomène n'est pas propre à l'Algérie. Il concerne aussi d'autres pays, notamment ceux du Sahel (Mali, Niger...) et aussi ceux du Maghreb (Tunisie, Maroc). Cependant, l'acuité du phénomène est plus prononcée pour l'Algérie. Par ailleurs, si les pays sub-sahariens souffrent d'une crise économique certaine (chômage, famine,...) cela n'est certainement pas le cas de l'Algérie où les ressources du pays générées par la manne pétrolière n'ont jamais été aussi importantes que

وكما تجمع الدراسات التي تناولت هذا الموضوع (على قلتها) إلى إقرار فشل هذه المحاولات الرسمية. وتخلص هذه المساهمة إلى أن هذا الأمر هو مرتبط بواقع المجتمع ككل حيث أننا نلاحظ اليوم غياب ثقافة الاجتهاد والمساواة والجد وتفشي المحسوبية والرداءة مما يجعل الشباب أو المواطن بشكل عام يتجنب هذه السياسات الموضوعية من أجله.

cette dernière décennie (elles sont estimées à 50 milliards de dollars annuel depuis 2003). (1)

Il faudrait aussi noter que ce phénomène de migration risquée et clandestine a été observé au Vietnam en 1975 après la réunification de ce pays par le régime communiste qui y exerça une politique de répression (les boat people).

Enfin, le même phénomène a été aussi enregistré à CUBA et HAITI dans les années 80 et en général là où les populations pour des raisons économiques et/ou politiques ont senti le besoin

salutaire de fuir leurs pays pour conditions économiques et sociales.

A ce phénomène social (Au sens sociologique) qui concerne principalement les jeunes, le gouvernement, après l'avoir occulté ou même nié (le ministre de la jeunesse à l'occasion d'un discours prononcé devant les jeunes s'est contenté de marteler que ce phénomène est étranger à nos valeurs), y apporta une réponse judiciaire. Le parlement algérien sur proposition du ministère de l'intérieur a voté une loi le 27/01/2009 criminalisant le migrant clandestin.

Par contre, d'autres démarches aux antipodes de la démarche officielle (négation, criminalisation) ont pris en charge ce phénomène comme étant un besoin d'agir en faveur des jeunes à l'effet d'opérer chez eux une transformation intérieure (aspect psychologique). C'est notamment le travail que se propose de réaliser une association (2) dans la perspective d'aider par la formation et l'insertion socio- professionnelle des jeunes ayant fait une ou plusieurs tentatives d'émigration clandestine.

Il est aussi un second phénomène que l'on observe de nos jours chez les jeunes en Algérie, phénomène d'autant plus inquiétant car inhabituel dans une société marquée par la religion musulmane : Le suicide

Ce phénomène peut s'expliquer par la mal vie chez les jeunes frappés par le chômage et le désespoir. Il s'explique aussi par une société à deux vitesses qui se discerne à l'œil nu par le fait de l'enrichissement ostentatoire d'une catégorie de citoyens par la grâce de la rente pétrolière et de l'affairisme et la paupérisation de la majorité par le fait de la baisse du niveau de vie. Cette baisse que même les dispositifs d'aide à l'insertion mis en place par l'Etat n'arrivent plus à juguler, a pour principale victime, la population juvénile.

D'autres phénomènes marquent la société algérienne de nos jours et principalement la jeunesse : la violence et la drogue. Violence dans les stades ou dans la vie quotidienne ou violence pour des motifs idéologiques durant la décennie écoulée. La jeunesse algérienne joue avec sa sécurité, sa santé ou simplement sa vie au risque de la perdre, la société (3) ne lui donnant plus de limites et de repères, le jeune cherche dans son monde des limites de fait.

En un mot et d'un point de vue psychologique on pourrait considérer ces phénomènes comme la façon pour le jeune d'affirmer qu'il existe !

Cependant cette montée des prises de risques et de la mythologie de l'aventure qui se caractérise par la violence, la consommation de drogues et d'alcool, l'excès de vitesse pour ce qui concerne le premier phénomène et le besoin de fuir en traversant la

mer ou en se suicidant n'est certainement pas propre exclusivement à la société algérienne.

Ces phénomènes pourraient probablement être le propre de la jeunesse dans toutes les sociétés. La différence serait alors la manière avec laquelle chaque société se comporte à travers ses lois et ses dispositifs pour limiter les effets néfastes sur son avenir. A titre d'exemple la société russe post communiste s'est confrontée au problème de l'alcoolisme notamment chez les jeunes qui par son ampleur est devenu un phénomène social, économique et sécuritaire menaçant la stabilité même de la Russie.

A ce stade de notre réflexion, il nous semble pertinent de définir la jeunesse comme période de la vie de l'individu et comme phénomène social. Cette dernière est conçue dans l'interstice entre l'enfance et l'âge adulte. Elle est souvent stigmatisée comme étant la frange la plus instable de la société et à laquelle on associe les problèmes de violence, de drogue... .

La jeunesse est par ailleurs louée comme étant la force vive des nations sur laquelle repose l'avenir. Elle est donc dans une situation de dualité par le fait de la coexistence en son sein de la force et de la faiblesse. Il serait alors judicieux de s'intéresser à la jeunesse comme ressource car selon A. Vulbeau, cette dernière apparaît comme telle à chaque fois qu'elle est associée à la résolution des problèmes qui la concernent dans des domaines de l'éducation, la culture, la citoyenneté et l'insertion.

En effet, l'interprétation des difficultés des jeunes est l'objet de controverses. Certains auteurs, dans l'étude des phénomènes liés à la jeunesse, mettent l'accent sur les facteurs structurels et la conjoncture économique. D'autres sur l'inadaptation des systèmes éducatifs ou sur les carences des milieux familiaux. Certains considèrent que les jeunes en difficultés en sont plus ou moins victimes, d'autres estiment qu'ils sont aussi responsables de leurs difficultés.

En fait, la jeunesse ne serait-elle qu'un mot ? selon l'expression consacrée de P. Bourdieu, ou relève-t-elle simplement de la pluralité des modes de construction sociale des âges d'une société à une autre, construction par laquelle les générations se perçoivent mutuellement et se positionnent dans la hiérarchie sociale comme l'estime C. Van De Velde.

Pour nous, le jeune doit être considéré d'abord comme un citoyen. Et toute politique dite de jeunesse doit prendre compte de ses besoins spécifiques(4). Car la notion de jeunesse est ambiguë et relative (M. Mead, note à cet effet que dans certaines sociétés primitives, l'individu passe directement de l'enfance à l'âge adulte selon un rituel et des règles ancestraux)

Le jeune selon les différentes représentations, n'existe pas, soit il est à charge ou il est un individu en crise à éduquer. En effet on ne parle plus aujourd'hui des jeunes qu'en termes de problèmes (violence...) ce qui explique la diffusion de cette image négative de la jeunesse (souvent à raison). A ce propos O. Galland, parle de traits typiques de la personnalité adolescente (sentimentalité, idéalisme, intolérance). On associe souvent la jeunesse à cette tranche d'âge (15-24 ans) qu'est l'adolescence, laquelle se caractérise sur les plans anatomiques et physiologiques par des transformations générant des comportements particuliers.

Selon le même auteur : le temps de la jeunesse se composant de 3 parties :

-La première ou la famille s'occupe du jeune en le socialisant (c'est principalement là où se nouent les liens sociaux).

-Dans la seconde partie se trouve l'école, l'instance d'intégration en concurrence ou en prolongement directs avec le foyer familial.

- Enfin le monde du travail qui forme la jeunesse.

Or l'on assiste de nos jours à une crise de ces institutions traditionnelles. L'échec de la famille (pour des raisons économiques, divorce, précarité...), de l'école (échec scolaire, inadaptation des programmes, surcharges...), et du monde du travail (chômage, précarité d'emploi...) font que le jeune se retrouve isolé et marginalisé ; d'où ses conduites à risque, sa violence et ses déviations qu'il manifeste comme nous l'avions dit pour marquer son existence en l'absence des normes que ces institutions n'ont pas été capables de lui fournir.

Evaluation de la politique jeunesse en Algérie.

A ce propos, dans une étude sur les politiques de jeunesse des pays du bassin méditerranéen (5) il a été relevé pour ce qui concerne l'Algérie la prédominance du facteur démographique matérialisé par l'omniprésence des jeunes.

En effet cette tranche d'âge (15-29 ans) est estimée à 30% de la population algérienne. Le taux de scolarisation atteint 95% au primaire, 60% au secondaire et 20% au supérieur. Les jeunes femmes occupent une place importante (67% de reçus au Bac 2008 sont des candidates).

Cependant il est constaté que le chômage touche à 72% les jeunes de moins de 30 ans tranche d'âge qui s'adonne pour subvenir à ses besoins à l'emploi informel d'où l'absence de couverture sociale notamment(6).

Ce rapport qui aborde les spécificités de la jeunesse algérienne constate que la langue et la religion, deux facteurs principaux de l'identité et de la culture en Algérie ont été la proie de tensions, de révoltes et de manipulations politiques ces deux dernières décennies (montée de la revendication berbériste, de l'idéologie islamiste...).

Il constate aussi que les loisirs du jeune sont principalement le sport, la télévision, la musique et internet. Ceux-ci diffèrent cependant d'une catégorie à l'autre et d'un milieu à l'autre. Il n'en demeure pas moins que la pratique la plus partagée par toutes les catégories (privilegiées ou pauvres, rurales ou urbaines) est le sport et principalement le football chez les jeunes hommes.

Ce rapport constate par ailleurs que l'émigration est le rêve de millions de jeunes algériens.

En effet et selon une enquête de 2002 37% des jeunes âgés de 15 à 29 ans (45% de jeunes hommes et 29% de jeunes femmes) ont l'intention d'émigrer pour trouver un emploi et avoir un meilleur niveau de vie.

Ce rapport constate enfin qu'en Algérie, l'approche institutionnelle définit la jeunesse comme catégorie biologique limitée par l'âge.

Chaque institution possédant ses propres catégories, le ministère de l'emploi définit la jeunesse entre 18 ans et 35 ans alors que celui de la jeunesse la définit entre 18 ans et 30 ans. C'est ainsi que de nombreux acteurs publics interviennent dans les questions liées à la jeunesse. Les domaines les plus importants sont l'éducation et la formation ou interviennent simultanément trois ministères : l'éducation l'enseignement supérieur et la formation professionnelle.

Le ministère de la jeunesse et des sports, de part ses missions est l'acteur prépondérant du développement de la politique de jeunesse avec d'autres acteurs spécialisés comme celui de l'emploi et de la solidarité, du travail de la culture.

Sur le plan associatif des centaines d'associations locales ou nationales existent dans le secteur jeunesse, dont la plupart travaillent sur le développement social, la protection de l'enfant et de l'animation de la jeunesse.

L'influence des associations demeure cependant modeste, non seulement à cause de la faiblesse des ressources financières et matérielles mais aussi en raison de l'isolement des activités associatives dont l'avènement est relativement récent (1989).

Une autre étude réalisée par le CENEAP (7) parue en 2008 presque concomitamment avec l'étude précédente Euromed III, constate aussi que les politiques publiques menées jusqu'alors en Algérie n'ont pas permis à la jeunesse de se mobiliser et de s'affirmer comme un véritable acteur social.

Les études citées constatent selon l'opinion même des acteurs impliqués dans les politiques de jeunesse que ce dernières ont manqué d'efficacité et de cohérence dans la mesure où, ces politiques n'ont pas toujours répondu aux attentes de la jeunesse.

En effet, malgré les dispositifs mis en place axés sur le chômage des jeunes (ANSEJ, Micro entreprise...) et tout récemment les deux nouveaux programmes(8), l'un dédié aux jeunes diplômés universitaires et l'autre visant à permettre aux jeunes qui n'ont ni diplôme ni formation professionnelle, de décrocher un premier emploi.

Des sondages réalisés sur les attentes de la jeunesse, ont confirmé cette observation de déconnexion entre les jeunes et l'action des autorités publiques.

Il n'y a cet effet pour preuve que le flux incessant des candidats à l'émigration clandestine que la presse rapporte chaque jour ou encore l'implication des jeunes dans les actions de confrontation avec les services d'ordre pour les multiples questions liées aux problèmes sociaux (logement, emploi dans les chantiers du sud, délestage en été, problèmes identitaires...).

Dans la perspective de prendre en charge les problèmes de la jeunesse et de définir les grandes lignes d'une politique plus active et plus cohérente, s'est tenue une réunion gouvernement-walis en octobre 2007.

Selon l'étude du CENEAP partie prenante de cette conférence, il s'agissait de s'interroger sur la pertinence des politiques publiques et sur leur capacité à prendre en charge les préoccupations des jeunes. Ensuite, il s'agissait de définir le contenu et les grands axes d'une politique jeunesse plus active, intégrative et plus cohérente d'où la nécessité d'engager la réflexion sur le réaménagement du cadre institutionnel et organisationnel actuel en rapport avec la jeunesse. Ceci impliquant le renforcement de l'inter-sectorialité.

Dans ce schéma le ministère de la jeunesse et des sports est sensé être l'acteur prépondérant dans cette politique de jeunesse.

A ce niveau de la réflexion, et prenant acte des efforts et moyens mis en œuvres à l'effet d'instaurer une véritable politique jeunesse en Algérie, il nous importe de marquer une pause et de revenir à quelques événements tout aussi importants à revisiter.

En 1993 (le 10 Novembre), il y a bien eu les assises nationales de la jeunesse sous l'autorité du chef du gouvernement(9), et qui ont réuni 1700 participants (dont 1116 âgés de 14-32 ans), les membres du gouvernement en passant par les organismes

d'études dont le CENEAP, le CREAD, les établissements de formation, les organisations de jeunesse....

Parmi les recommandations de ces assises, il y avait justement la réhabilitation de l'inter-sectorialité déjà préconisée dans une conférence de 1983 et l'institution d'un organe de concertation de réflexion et de prospective (le conseil supérieur de la jeunesse) qui a effectivement vu le jour en 1995.

Dans le cadre de l'inter-sectorialité, quelques actions ont été mises en place notamment la prise en charge de travaux au niveau des établissements de jeunesse par les stagiaires de la formation professionnelle, la domiciliation des associations de jeunesse au niveau des établissements de jeunesse, la création des CSP (complexes sportifs de proximité) ou la présidence des conseils d'administration des CIAJ et OPOW par les wali(10)

Cependant, ces perspectives généreuses lancées par les assises n'ont pas eu la durabilité nécessaire à l'instauration d'une véritable politique de jeunesse.

Ceci est d'autant plus vrai que :

- Le conseil supérieur de la jeunesse s'est éteint à la faveur d'un conflit de compétences (le ministère voyant en ce forum un concurrent au lieu d'y voir un atout).

- Les établissements de formation de cadres de la jeunesse qui avaient un statut d'instituts supérieurs sous tutelle pédagogique de l'enseignement supérieur (ce qui leur assurait un niveau de formation universitaire) ont été rétrogradés à la faveur d'une série de décrets pris à l'initiative du MJS en 2000 et ne forment plus de nos jours ne s'occupant que d'actions ponctuelles.

- Les centres d'information et d'animation de la jeunesse (CIAJ) ont muté de centres à offices (au même titre que les OPOW) prenant aussi un caractère commercial. Il s'agit là aussi de l'aboutissement malheureux d'un conflit de compétences qui dure depuis la création des CIAJ (1990) dans ce sens ou l'administration à travers les directions de wilaya de la jeunesse a toujours voulu régenter la pédagogie et donc la socialisation de la jeunesse alors même que la gestion d'un établissement de jeunesse est antinomique avec les règles de gestion administrative classique (respect des horaires, absences-présences, heures de fermeture et d'ouverture, congés...)

- Le taux d'encadrement très faible du secteur de la jeunesse et des sports (4% selon les statistiques du MJS en 2000) aussi bien des instances de gestion (très rares sont les directeurs qui possèdent un niveau universitaire), que de l'encadrement pédagogique n'a pas incité le ministère à instaurer une véritable politique de recrutement parmi les diplômés en sciences administratives ou en sciences humaines et sociales et/ou aussi parmi les bénévoles de la société civile.

Conclusion

Au terme de cet exposé il faut noter positivement les efforts accomplis en faveur de la jeunesse. Ces efforts sont effectivement considérables si l'on tient compte des ressources budgétaires consacrés à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur avec ce que cela sous entend en dépenses de fonctionnement, dépenses consacrées à la construction d'infrastructures ainsi que les dépenses servant aux aides directes (bourses, restauration, transport...).

Ces efforts sont aussi visibles à travers la construction d'infrastructures de loisirs et de sports en faveur de la jeunesse avec cette précision cependant que hormis les stades

de football, les infrastructures de jeunesse ne sont pas ou très peu fréquentées par la jeunes selon les propres statistiques du MJS d'où la nécessité de réfléchir à leur modes de fonctionnement pour qu'elles soient de véritables forum pour les jeunes et des lieux privilégiés de leur socialisation.

Les efforts sont enfin visibles à travers les différents dispositifs dédiés à la résorption du chômage chez les jeunes bien que ces derniers soient affectés çà et là par des soupçons de favoritisme de passe droits et de corruption.

Cependant, ces efforts et toutes les idées généreuses en direction de la jeunesse comme l'organisation des assises et de la conférence sur la jeunesse, nous semblent prêcher par manque de stratégie globale et de continuité.

En effet et à titre d'exemple à quoi sert-il de construire des maisons de jeunes si l'on ne forme pas l'encadrement et que l'on ne développe pas de vision efficiente de la gestion du temps libre chez les jeunes ?

A quoi cela sert-il d'organiser des assises pour revenir des années après aux mêmes constats et perspectives ?(le profil du jeune aura entre-temps changé du statut de Hitiste à celui de Harrag en passant par celui de Kamikaz).

Pour instaurer une véritable politique de jeunesse, il importerait donc de définir dans un premier temps un plan d'action par des experts indépendants avec la participation de tous les segments de la société. Ce plan arrêterait les orientations générales concernant la prise en charge de la jeunesse du point de vue de l'éducation scolaire de la formation professionnelle, des loisirs et de la gestion du temps libre et enfin de l'emploi et de la vie sociale. On éviterait ainsi les effets ponctuels et limités des mesures et actions prises conjoncturellement pour juguler une dérive ou un phénomène quand il se produit.

Ce plan d'action devra être le fait d'un organe indépendant (mais qui ne se substituerait pas aux institutions existantes). Le conseil supérieur de la jeunesse aurait à cet effet réalisé ces objectifs s'il avait continué sa mission.

Il est enfin à relever l'intérêt et l'importance à accorder à la famille. Les études économiques et sociologiques aboutissant toutes à confirmer le déterminisme des conditions de la famille sur le devenir des enfants. A cet effet toutes les stratégies envisagées seront vouées à l'échec si des mesures ne sont pas mises en œuvre afin d'accompagner les familles dans la socialisation des jeunes. Mesures d'ordre fiscal et économique notamment par l'instauration d'allocations conséquentes aux enfants dont les parents ne travaillent pas et aussi mesures d'ordre social et culturel pour pallier aux déficits parentaux par l'intervention directe au niveau des familles défaillantes.

En conclusion, nous dirons que la politique jeunesse en Algérie est en gestation car elle est tributaire de l'état de la société elle-même. Les jeunes stigmatisés parce qu'ils se manifestent plus par rapport aux autres composantes de la société du fait de leur énergie et de leur désir d'avenir cesseront d'être un fardeau pour elle pour peu que cette même société soit plus égalitaire et où les statuts et les rôles de ses membres soient clairement identifiés car il est une évidence que la révolte, les conduites à risque et l'auto destruction ne résultent que de la confusion.

Notes et références bibliographiques

- Aucune statistique sur le nombre de clandestins n'est disponible. La presse ou les services de sécurité maritimes parlent parfois de milliers.
- L'association « Passion du Djanoub » présidée par Zohra SAHLI, anthropologue, est membre des nations unies pour le programme « développement et migrations » et aussi de l'union Euro-méditerranéenne.
- Nous entendons par société : la famille, l'école et enfin l'Etat qui est en charge de proposer le projet de société, de mettre en place les stratégies et la réglementation ainsi que les moyens y afférant.
- Troisième phase du programme Euro-Med jeunesse financé par la commission européenne Octobre 2005, dans le cadre du processus de Barcelone 1995.
- Centre national d'études et d'analyse pour la population et le développement. Etablissement public sous tutelle du ministère de l'intérieur depuis 2004.
- Trois types de contrats ont été élaborés dans le cadre des mécanismes d'insertion de la jeunesse : C-I-D = Contrat d'insertion des diplômés universitaires. C-I-P = Contrat d'insertion professionnelle pour les sortants de l'éducation nationale. C-F-E = Contrat formation-emploi pour les jeunes sans qualifications.
- L'objectif de ces assises était de jeter les jalons « d'une politique nationale consensuelle fondée sur une démarche intégrative et l'harmonisation de l'action des pouvoirs publics par un consensus intersectoriel sur les actions prioritaires ».
- C-I-A-J = centre d'information et d'animation de la jeunesse. O-P-O-W = office du parc omnisport de wilaya.
- Bourdieu P (1984) La jeunesse n'est qu'un mot, questions de sociologie, éd. Minuit Paris.
- Gurvitch, G (1966) Traité de sociologie, éd. PUF Paris.
- Galland, O (2004) Sociologie de la jeunesse, éd. Armand Collin Paris.
- Rarbo, K, Etudes sur les politiques de jeunesse dans les pays du bassin méditerranéen, Programme Euro-Med 3- 2005/2008.
- Van De Velde, C (2008) Devenir adulte en Europe, éd. PUF Paris.
- Vulbeau, A (1993) La jeunesse comme ressource, éd. ERES Paris.
- Les actes des assises nationales de la jeunesse, éd. MJS Alger 1993.
- Eléments de réflexion pour une politique de jeunesse en Algérie, éd. CENEAP Alger 2008.
- Spécificités : Revue des terrains sensibles N° 1 Paris 10 Nanterre 2008.